

54 Doudeauville Holdco

Société en commandite par actions à capital variable au capital de 37.000 euros

Siège social : 60 rue La Boétie, 75008 Paris

103 744 058 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ
CONSTATÉES PAR ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE
EN DATE DU 18 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le dix-huit juin.

La soussignée :

Offstone, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 60 rue La Boétie, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 992 683 185 R.C.S. Paris, représentée par Gaétan Chebrou, dûment habilité à l'effet des présentes,

seul associé commandité de la Société (l'« **Associé Commandité** »),

après avoir rappelé que l'Associé Commandité envisage de :

- (A)** modifier les droits particuliers attachés aux catégories d'actions de préférence dites de catégorie « A » (les « **ADP A** ») et de catégorie « B » (les « **ADP B** ») et ensemble avec les ADP A, les « **ADP** » émises par la Société ; et
- (B)** procéder à la refonte partielle des Statuts corrélativement à la modification des droits particuliers attachés aux ADP A et aux ADP B,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société (les « **Statuts** ») ;
- le rapport du gérant (le « **Rapport du Gérant** ») ;
- le rapport du commissaire aux avantages particuliers en date du 16 juin 2026 relatif à l'appréciation des droits particuliers des ADP A et ADP B, établi conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et L. 228-15 du Code de commerce (le « **Rapport du Commissaire aux Avantages Particuliers** ») ;
- les décisions du titulaire des ADP A constatées par acte sous signature privée en date du 18 juin 2026 sur l'approbation de la modification des droits particuliers attachés aux ADP A ;
- les décisions unanimes des titulaires des ADP B constatées par acte sous signature privée en date du 18 juin 2026 sur l'approbation de la modification des droits particuliers attachés aux ADP B ;
- le projet des caractéristiques des Actions (les « **Caractéristiques des Actions** ») ; et
- le projet des Statuts modifiés (les « **Statuts Modifiés** »).

a adopté les décisions suivantes :

1. renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et de convocation préalable ;
2. modification des droits particuliers attachés aux ADP A ;
3. modification des droits particuliers attachés aux ADP B ;
4. examen et approbation de la refonte partielle des Statuts ; et
5. pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

* * *

PREMIÈRE DÉCISION

Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise des documents et de convocation préalable

L'Associé Commandité, après avoir pris connaissance du Rapport du Gérant,

décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous signature privée, sans convocation préalable ou autre formalité),

déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par l'Associé Commandité.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification des droits particuliers attachés aux ADP A

L'Associé Commandité, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Gérant, (ii) du Rapport du Commissaire aux Avantages Particuliers, (iii) des Caractéristiques des Actions et (iv) des Statuts Modifiés,

décide, conformément aux dispositions des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce et sous réserve de la refonte partielle des Statuts, de modifier les droits particuliers attachés aux ADP A, dont les nouvelles Caractéristiques des Actions figurant en annexe des Statuts Modifiés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Commandité.

TROISIÈME DÉCISION

Modification des droits particuliers attachés aux ADP B

L'Associé Commandité, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Gérant, (ii) du Rapport du Commissaire aux Avantages Particuliers, (iii) des Caractéristiques des Actions et (iv) des Statuts Modifiés,

décide, conformément aux dispositions des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce et sous réserve de la refonte partielle des Statuts, de modifier les droits particuliers attachés aux ADP B, dont les nouvelles Caractéristiques des Actions figurant en annexe des Statuts Modifiés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Commandité.

QUATRIÈME DÉCISION

Examen et approbation de la refonte partielle des Statuts

L'Associé Commandité, après avoir pris connaissance (i) du Rapport du Gérant et (ii) des Statuts Modifiés,

décide de procéder à la refonte partielle des Statuts, et

décide d'adopter article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts Modifiés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Commandité.

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales de publicité

L'Associé Commandité **décide** de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte à l'effet de procéder à toutes les formalités de publicité requises par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Commandité.

* * *

Le présent document est signé en un seul exemplaire numérique original via DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par les articles 1366 et 1367 du Code civil et par le décret d'application n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

L'Associé Commandité

Signé par :

1B35B520271E4EA...

Offstone

Représentée par Gaétan Chebrou,
dûment autorisé